

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 273

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Cession de l'ancien centre d'exploitation des routes lieudit " Pelcourt " sis 312 chemin des Arcades à Aix-en-Provence au profit de la SARL Sogiprom

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Service Acquisitions et Recherches - Direction des Études de la
Programmation et du Patrimoine
13986**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé la vente de certains biens immobiliers et par délibération du 21 novembre 2004, la Commission Permanente a autorisé la mise en place d'une procédure de vente desdits biens, sous forme d'un appel à candidature. Toutefois, souhaitant renforcer la dynamique de cette stratégie patrimoniale, la procédure en question a été actualisée par une délibération du 11 décembre 2015.

La vente de l'ancien centre d'exploitation des routes aujourd'hui vacant, lieudit «Pelcourt » sis 312 chemin des Arcades à Aix-en-Provence 13090, s'inscrit dans le cadre de cette dernière procédure.

Le bien en question consiste en une parcelle cadastrée OR n°47 d'une contenance totale de 2 596 m² sur laquelle ont été construits une bâtisse élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol d'une superficie totale de 108,97 m² aujourd'hui en très mauvais état, deux annexes d'une superficie de 57 m² en ruine et cinq bâtis en tôle à usage de garage d'une superficie de 110 m² environ.

Ainsi dans le cadre de la procédure de vente mise en œuvre et à l'issue de la publicité et des visites organisées, une proposition d'achat a été retenue.

PROPOSITION

Le 7 juillet 2016, le Comité Technique de suivi des cessions a examiné l'offre reçue de la SARL SOGIPROM au regard des trois critères suivants : le prix, le projet et les garanties financières. Le prix proposé par la société s'élevait à 450 000 € prix inférieur à l'estimation de France Domaine. Aussi, le comité a demandé aux services du Département d'engager une négociation à ce sujet avec la société candidate à l'acquisition.

Le 4 novembre dernier, le Comité Technique s'est réuni notamment en vue d'étudier les résultats de la négociation et a proposé de valider la dernière offre de la SARL SOGIPROM qui a accepté de porter son offre à hauteur de 500 000 € conforme à l'estimation de France Domaine et sans condition suspensive.

La société a pour projet la construction de bureaux et la rénovation de la bâtisse existante.

Aussi dans l'hypothèse où vous accueillerez favorablement cette proposition, il conviendrait :

- de constater la désaffectation du bien et de le déclasser du domaine public dans le domaine privé du Département,
- d'approuver sa cession au profit de la SARL SOGIPROM
- d'autoriser la signature de l'acte de cession et, si besoin en est, d'un compromis sans condition suspensive, qui prévoira le versement d'une indemnisation d'immobilisation de 5 % du prix de vente.

INCIDENCE FINANCIERE

Le montant de la cession s'élève à 500 000 € pour le bien sis 312 chemin des Arcades à Aix-en-Provence (13090).

La recette sera inscrite sur le chapitre 77, fonction 0202, article 775, programme 10093, opération 1005936.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Au bénéfice de ces propositions, et sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux bâtiments départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL